

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 janvier 2023

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le lundi 3 janvier 2023 à 20h30 sous la présidence de Claude MONCOMBLE, Maire.

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 27 décembre 2022 ;</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Claude MONCOMBLE.</p> <p>Présents : MM - Michel BOYER - Elyette BOYREL Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Guillaume JOUVE - Antoine LAINÉ - Fanny MALIS- Claude MONCOMBLE - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET - Chantal TRAN -</p> <p>Excusés : MM - William AUBERT - Jérôme GUEY - Serge JOUVE - Laura MONNIER</p> <p>Absents : MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
--	---

Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention à l'Etat : DETR 2023 : Réhabilitation des WC publics et réhabilitation des allées du cimetière ;
 - 2) Cession parcellaire E 659 au profit de la commune de LUSSAS ;
 - 3) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2021 ;
- Demande de subvention à l'Etat : DETR 2023 : Réhabilitation des WC publics et réhabilitation des allées du cimetière ;

Madame le maire rend compte à l'assemblée de l'estimation financière de l'avant-projet de réhabilitation des WC publics et des allées du cimetière. Ces deux mêmes dossiers qui ont fait l'objet d'un premier dépôt de demande de subvention auprès de l'Etat en 2022 n'ont pas été retenus.

La commune sollicite l'Etat dans le cadre de la DETR 2023.

- Cession parcellaire E 659 au profit de la commune de LUSSAS ;

Le conseil municipal approuve la cession parcellaire E659 (propriété de l'association Diocésaine) gratuite au profit de la commune en vue de l'élargissement de la voirie communale. En ce sens, une bande de 2 mètres de large sur toute la partie Est de la parcelle et une bande d'environ 1m50 sur toute la partie Nord de la parcelle pour une surface totale de 100m² sont cédées à la commune. Les frais de géomètres et d'acte notarié sont supportés par la commune.

Madame l'adjointe au maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2021 ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30.